

Livret d'accueil des stagiaires



Version du 21/01/2025
Rédigé par Frédéric AROCO

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	3
ACCUEIL DES STAGIAIRES.....	3
TYPOLOGIES DES FORMATIONS DISPENSEES.....	3
LES FORMATIONS.....	3
HORAIRES D'OUVERTURE.....	3
ASSIDUITE.....	4
EVALUATION.....	4
COORDONNEES ET CONTACT	4
LOCALISATION ET SOLUTION D'ACCES	4
ESPACES DE FORMATION.....	6
MATERIEL DISPONIBLE	6
CONNEXION INTERNET.....	6
COMMODITES D'USAGE	6
HOTELLERIE ET RESTAURATION.....	7
HOTELLERIE DE PROXIMITE.....	7
RESTAURATION A PROXIMITE	8
DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE.....	9
REGLES DE SECURITE	9

SOMMAIRE

Découvrez ce guide complet sur ELITE DRONE Group afin de vous repérer facilement, de trouver des solutions logistiques, mais également toutes les informations pratiques et le code de bonnes conduites pour que votre passage dans notre Centre de formation se déroule dans les meilleures conditions.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

L'ensemble des stagiaires est toujours accueilli par un formateur expérimenté et maintenant ses connaissances en continu après avoir pris connaissance en amont du descriptif détaillé de formation ainsi que du présent livret.

TYOLOGIES DES FORMATIONS DISPENSEES

ELITE DRONE dispense 2 types de formations.

➤ LA FORMATION RÉGLEMENTÉE

Il s'agit principalement de la formation de télépilote de drones civils. Cette formation comporte deux parties :

- ✓ Une partie théorique. A l'issue de cette partie théorique, le stagiaire devra s'inscrire dans un centre d'examen de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), afin de passer l'examen théorique drone.
- ✓ Une partie pratique. Selon des critères établis par l'arrêté du 18 mai 2018, un ensemble d'exercices pratiques seront réalisés. Le suivi des compétences se fera par un livret de progression qui donnera à la fin du stage une « Attestation d'aptitude aux fonctions de télépilote ».

➤ LES FORMATIONS TECHNIQUES.

Il s'agit principalement des formations qui ont pour objectif de donner des compétences techniques et pratiques dans la captation de données, tel que la thermographie ou l'audiovisuel :

- ✓ Formation cadrage audiovisuel
- ✓ Formation thermographie
- ✓ Formation photogrammétrie
- ✓ Formation agriculture
- ✓ Formation perfectionnement de pilotage

HORAIRES D'OUVERTURE

L'organisme de formation est ouvert tous les jours ouvrés de 9h00 à 18h00. Il est joignable aux numéros suivants :

- ✓ 06.75.28.16.22

Les formations sont organisées sauf dispositions particulières selon les horaires suivants :

- ✓ Matinée : 9h00 – 13h00
- ✓ Après-midi : 14h00 – 18h00

ASSIDUITE

Comme stipulé dans les contrats ou conventions de formation, les stagiaires doivent être présents aux horaires de formation indiqués lors des échanges ou dans ce livret d'accueil. En cas d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais pour que la bonne marche de l'organisme puisse continuer d'opérer.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est mené à bien tout au long des formations, par demi-journée, par le biais des feuilles d'émargement mais également par la veille exercée par le formateur sur la participation et par des QCM de 5 à 10 questions et dans certains cas, par une attestation d'entrée ou une attestation de fin de stage.

Le formateur peut, s'il estime nécessaire, ne pas autoriser la remise de l'attestation de formation. Cela peut être le cas si le stagiaire a été renvoyé temporairement ou n'a pas été assidu (ex absences fréquentes au cours des demi-journées, non-respect des horaires, non-participation aux exercices de groupe...).

EVALUATION

Pour toutes les formations, une évaluation par QCM pour les connaissances théoriques et par des exercices pour la partie pratique est effectuée en fin de formation.

Lorsque la formation s'étale sur plusieurs jours, les bonnes pratiques internes imposent aux formateurs, chaque matin, de questionner les stagiaires pour vérifier les acquis de la veille et d'apporter, si nécessaire, les précisions par rapport à la veille ou session précédente.

Lorsque la formation dure au moins deux semaines, un entretien individuel est mené avec chacun des stagiaires quant à leur positionnement dans le contexte de la formation (compétences à développer, adéquation du stagiaire en regard du métier visé via la formation, etc).

COORDONNEES ET CONTACT

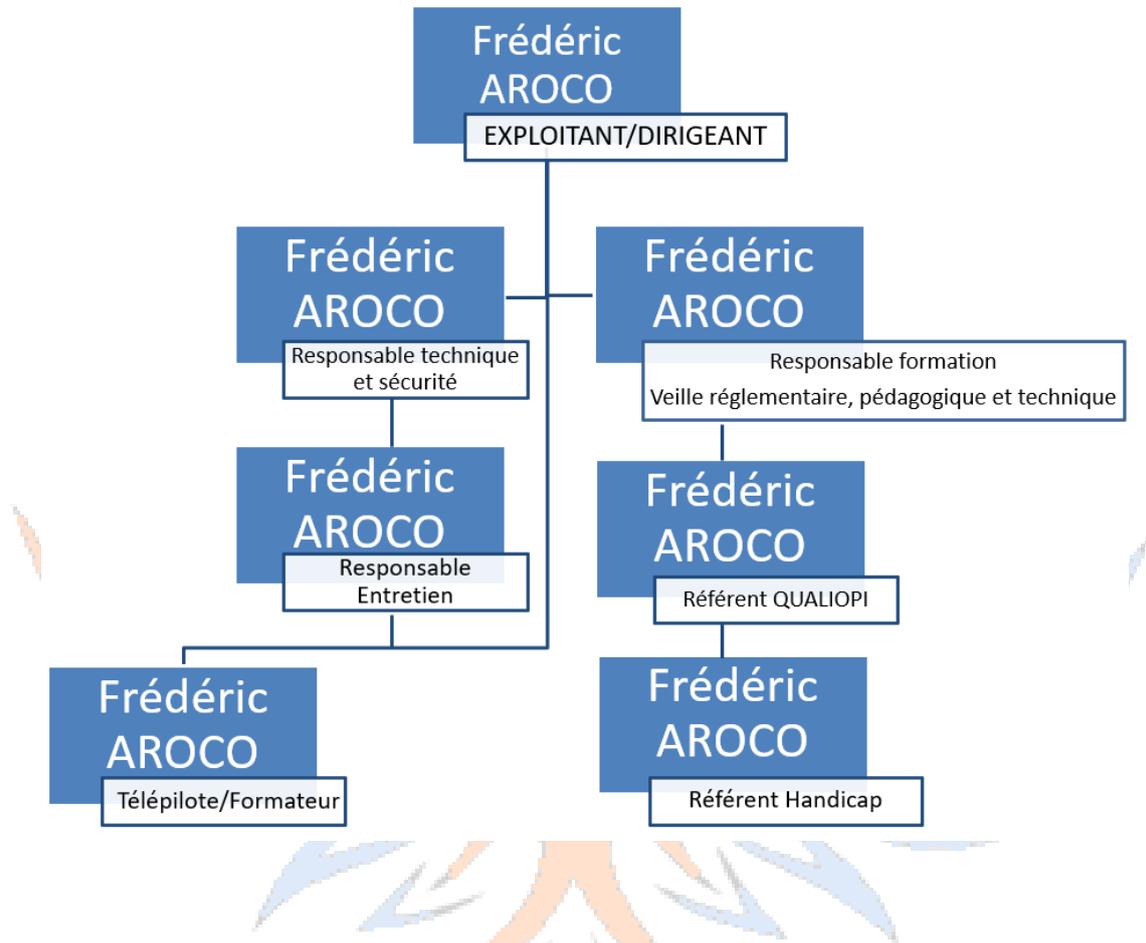
Le siège social de l'organisme de formation ELITE DRONE GROUP est situé à La Valette du Var, à l'adresse suivante :

ELITE DRONE GROUP, 38 rue du Lieutenant Chancel – 83160 La Valette du Var

CONTACT COMMERCIAL : Monsieur AROCO ZABALLOS, frederic.aroco@gmail.com, 06 21 77 19 93

CONTACT ADMINISTRATIF ET SUVI DE FORMATION : Monsieur AROCO ZABALLOS, frederic.aroco@gmail.com, 06 21 77 19 93

Organigramme Elite Drone Group



LOCALISATION ET SOLUTION D'ACCES

Les formations dans la Région Provence Alpes Côtes d'Azur, sont réalisées à l'adresse suivante :

- **A LA VALETTE DU VAR (pour les formations théoriques)**
Notre salle de formation est hébergée à l'Espace Chancel – Rue du Lieutenant Chancel – 83160 LA VALETTE DU VAR
- **AU BEAUSSET (pour les formations pratiques)**
Notre site de formation pratique se situe dans un espace réservé pour ELITE DRONE GROUP, dans la carrière LAFARGE du Beausset. L'accès à ce site est strictement interdit en l'absence d'un formateur/instructeur et nécessite de respecter un protocole de sécurité.

Plan d'accès en venant de Marseille et d'Aix-en-Provence



Plan d'accès en venant d'Hyères et de Nice



Accessibilité

Autoroute A57 : à proximité immédiate de l'échangeur Les Fourches Sortie 4

- Marseille : 60 km (55 min)

- Sophia Antipolis : 130 km (1h10)

Gare TGV : à 6,5 km (10 min)

Aéroport International Toulon-Hyères : à 20 km (20 min)

Desservie par les bus du réseau Mistral. Suivre le lien pour trouver la ligne correspondante :

<https://www.reseaumistral.com/fr/itineraire/4/JourneyPlanner>

Les formations peuvent être réalisées dans toutes la France. Pour cela les conditions d'accueil seront les mêmes que décrites dans ce livret.

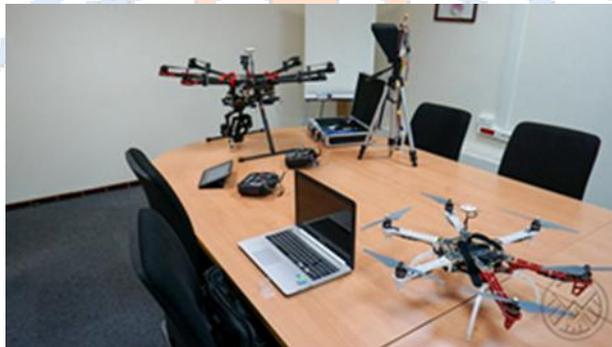
ESPACES DE FORMATION

Nous pouvons dispenser nos cours dans des salles dont la capacité peut aller jusqu'à 20 stagiaires. Toutes nos salles présentent le confort des « bureaux de location », avec les installations nécessaires à portée. Du café et de l'eau est toujours disponible pour nos stagiaires.

MATERIEL DISPONIBLE

Toutes nos salles de formations sont équipées de Paper-board, tableau blanc. Tous nos formateurs sont équipés de vidéoprojecteurs. N'hésitez pas à prendre avec vous votre PC portable pour prendre des notes ou faire vos propres recherches. Une clé USB, avec l'intégralité des supports utilisés pendant la formation vous est remise gracieusement à la fin du stage.

Des drones sont exposés pour l'acquisition des connaissances techniques et de leurs conceptions.



CONNEXION INTERNET

Une connexion WIFI est disponible dans les locaux

COMMODITES D'USAGE

Une réception est assurée aux heures ouvrables par Madame Laurence TARRAGO.

Pour les personnes à mobilité réduite, les infrastructures sont prévues et un guide est à disposition.

Un parking intérieur, sécurisé et gratuit est à votre disposition dans l'enceinte de l'Espace Chancel



HOTELLERIE ET RESTAURATION

HOTELLERIE DE PROXIMITE

Hôtel F1 : 35 €
Adresse : Les Espaluns - RN 98,
83160 La Valette-du-Var
Téléphone : 0 891 70 54 07

Hôtel Triotel : 48 €
Adresse : Espace Bâle Nuée - Quartier, Les Fourches,
Avenue du Dr Eugène Blanc,
83160 La Valette-du-Var
hotel-triotel.com
Téléphone : 04 94 61 24 25

Mona Lisa Val Hôtel : 53 €
Parc Hôtelier
ZA Paul Madon,
Avenue René Cassin,
83160 La Valette-du-Var
monalisa.fr
Téléphone : 04 94 08 38 08

Hôtel Ibis Toulon La Valette : 62 €
Parc Tertiaire Valgora,
Avenue Georges Charpak,
83160 La Valette-du-Var
accorhotels.com
Téléphone : 04 94 14 14 14



RESTAURATION A PROXIMITE

Situé proche du centre commercial l'Avenue 83, vous bénéficierez de nombreuses solutions de restauration en fonction de vos goûts et de votre budget.



DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage à détenir les prérequis minimaux tels que stipulés dans le descriptif détaillé de la formation suivie.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Acteur et observateur, le stagiaire réalise des transmissions écrites et orales.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) et des droits des usagers.

Nous insistons particulièrement sur le respect :

- de l'utilisateur en tant que personne ;
- des règles d'hygiène (une tenue correcte et propre, respect des matériels) ;
- des règles de civilité.

Le stagiaire est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité.

REGLES DE SECURITE

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les lieux de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement d'accueil.